

**Procès-Verbal de l'Assemblée Générale (AG) de
l'Association Suisse Romande de Soutien à Oikocredit (ASRS)**
Centre œcuménique de Meyrin, Genève
Samedi 11 mai 2019 à 10h00

M. Eugène Roy, président, souhaite la bienvenue aux participants. Il remercie la paroisse de Meyrin pour son accueil et présente Mmes Laura Pool (Directrice finances et risques) et Ging Ledesma (Directrice des relations avec les investisseurs et de la performance sociale), deux représentantes d'Oikocredit International venues spécialement d'Amersfoort pour notre AG. Eugène Roy relève ensuite la présence de M. Jean-François Viguié, membre de l'AS Centre Alpes Rhône (Grenoble) et le remercie de son intérêt de voisin.

1. Présentation par Mmes Pool et Ledesma des visions et stratégies d'Oikocredit 2018-2022

Laura Pool nous redonne un historique d'Oikocredit depuis sa création. Puis elle nous parle d'aujourd'hui, des défis à relever et des stratégies choisies par Oikocredit International. La mission d'Oikocredit reste la même : aider les plus démunis à sortir de la pauvreté en générant de l'emploi mais pas n'importe quel emploi, un emploi durable et correctement rémunéré. Prêter de l'argent n'est pas suffisant, il faut donner aux personnes des capacités pour développer leurs compétences.

Les responsables d'Oikocredit se sont posé 3 questions :

- Que peut-on faire ?
- Que doit-on faire pour avoir un meilleur impact social ?
- Comment s'organiser pour cela ?

Ging Ledesma nous explique quelles sont les stratégies choisies par Oikocredit et pourquoi ; entre autres de se concentrer sur moins de pays. Dans les pays d'où Oikocredit se retire il ne sera plus octroyé de nouveaux prêts mais les partenaires existants restent soutenus par Oikocredit jusqu'à la fin de leur contrat. Les 31 pays d'où Oikocredit se retire représentent 10% du portfolio. Oikocredit sera dorénavant présent dans 33 pays et pourra ainsi, avec une priorité pour l'Afrique, y intensifier son action.

Nous découvrons à travers la présentation de Mmes Pool et Ledesma, égayée d'images et de vidéos, plusieurs projets ayant cours actuellement notamment aux Philippines et au Rwanda.

Après avoir répondu à quelques questions, nos deux intervenantes sont chaleureusement remerciées et prennent congé de nous un peu rapidement pour se rendre à Bâle où elles ont été conviées à participer à l'AG de nos collègues suisses alémaniques.

2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 28 avril 2018 à Yverdon

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Rapport d'activité du comité et discussion de ce rapport

Le rapport est lu par M. Olivier Humbert. Avant de débiter les discussions, le président remercie grandement le comité, notre comptable et notre secrétaire pour le travail effectué cette année, en particulier pour les efforts déployés au renouvellement des conditions générales de souscription à des parts sociales et autres documents contractuels, ainsi qu'à la gestion du changement de banque.

Une participante s'interroge sur le pourquoi d'autant de retraits (selon le rapport du comité, une diminution nette totale – CHF et Euros confondus – de CHF 97'393.69). Le comité explique qu'un certain nombre de nos fiduciaires ont « profité » de la mise-à-jour de nos documents contractuels pour revoir leur propre situation financière et ont, à cette occasion, pris la décision de retirer leur

investissement. De plus, deux fiduciaires ayant investi de grands montants ont fait le choix (ou ont eu besoin) de reprendre leurs avoirs.

4. Rapport du trésorier et de la fiduciaire, discussion des comptes, approbation du nouvel organe de contrôle

Notre trésorière, Mme Claudia Gämperle, nous présente son rapport.

Les recettes pour l'année 2018 se montent à **CHF 167'933.16** et les charges à **CHF 136'114.23**.

Le montant des dons et legs s'élève à **CHF 23'974.38**. Les dividendes reçus pour les parts en propre de l'ASRS s'élèvent à **CHF 2'945.07**. Le soutien financier d'Amersfoort à l'ASRS se monte à **CHF 94'623.-**. Il devrait s'accroître ces années prochaines afin de nous permettre de mener à bien un projet plus ciblé de publicité et de promotion.

Dans les recettes il a été créé un poste intitulé « produits extraordinaires » pour englober un excédent de recettes à la suite de différences de change et d'autres éléments qui n'ont pas tous pu être identifiés et qui seront à révéifier avec les comptes de l'an prochain.

Les frais de fiduciaire/conseil juridique sont très élevés cette année car la personne envoyée par notre nouvel organe de contrôle découvrait notre organisation et son fonctionnement. Aussi a-t-elle dû passer beaucoup d'heures pour vérifier nos dossiers. De plus, les procédures de contrôle se complexifient. (Et cela ne devrait pas s'améliorer pour les années à venir). Consciente de la situation, la nouvelle fiduciaire nous a proposé un prix forfaitaire de faveur pour l'année prochaine.

L'exercice se solde avec un bénéfice de **CHF 25'016.81**.

Une participante demande comment se calcule le montant octroyé chaque année par Oikocredit International aux associations de soutien (AS). La formule pour le calcul de ce soutien est revotée tous les 3 ans par les AS et ensuite approuvée par le Managing Board d'Oikocredit. En ce moment et de façon assez régulière, il dépend du nombre total de fiduciaires de l'AS et du montant total investi par les fiduciaires de l'AS.

Le rapport de la fiduciaire (Fiduconsult Lausanne SA, nouvel organe de contrôle de notre association) est lu par M. Guy Bezençon. L'examen de l'ensemble des comptes n'a pas relevé de faits qui laisseraient à penser que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

5. Adoption des comptes et décharge au comité et à la trésorière

Les comptes sont adoptés à l'unanimité ainsi que le choix du nouvel organe de contrôle : Fiduconsult Lausanne SA.

6. Réélections et élections au comité et au bureau de l'Assemblée

Mme Cheryl Jackson arrive en fin de mandat, après quatre mandats de deux ans et une année de « tuilage » comme présidente. Le comité nous propose trois personnes à élire pour le comité : Mme Christine Gatherat et MM. Julien Pidoux et Mark Posey. Chacune d'elles se présente brièvement. M. Walter Rohrer, excusé, est pour sa part réélu pour un deuxième mandat. Les quatre personnes sont nommées par acclamation.

A la demande d'une participante, pour mieux comprendre « qui est qui », l'ensemble du comité nommé est présenté.

Le bureau de l'Assemblée a contacté M. Antoine Derriey pour être membre du bureau qui, depuis l'an dernier, n'est composé que de deux personnes (M. Eugène Roy, président, et Mme Pascale Sidler Roy, vice-présidente) au lieu de trois. Il est aussi nommé par acclamation.

Demande est faite par un participant de mettre pour une prochaine fois les noms des candidats en grand sur l'écran afin de mieux comprendre le statut de chacun.

7. Proposition du comité concernant la cotisation annuelle

Le comité redonne la situation actuelle concernant les cotisations :

- Individuelle : CHF 25.-
- Couple : CHF 25.- à 50.-
- Collectivité : CHF 50.- à 100.-.

Cette formule, notamment le fait que nous ayons des fourchettes de cotisations pour deux catégories, ne permet pas une bonne extrapolation du montant à inscrire au budget. D'autre part, il n'est non plus possible de déterminer exactement les montants reçus supérieurs à la cotisation de base qui nous sont alloués en tant que dons.

Nouvelle proposition de cotisation dès 2020 :

- Jeune (- 25 ans) : CHF 10.- (proposition stratégique et de marketing)
- Individuelle : CHF 35.-
- Couple : CHF 50.-
- Collectivité : CHF 80.-.

Notre secrétaire, Mme V. Fontana, explique que nous avons 22 personnes que nous n'arrivons plus du tout à contacter. Tous les courriers reviennent en retour. Proposition est faite par un participant de tenir à jour les comptes des cotisations dues par ces personnes et, si un jour quelqu'un se présente pour récupérer le bien de ces personnes, que le montant de ces cotisations impayées durant ces X années puisse être mis en évidence et récupéré.

Le secrétariat doit être strict vis-à-vis des fiduciaires qui ne paieraient pas leur cotisation. Légalement notre association n'a pas le droit de garder des parts de fiduciaires qui ne sont pas « membres cotisants » de l'association.

Il est fait mention que le montant des cotisations n'arrive pas à couvrir les frais administratifs de gestion des comptes et dossiers des fiduciaires. Mais notre but n'est pas de mettre une cotisation qui atteindrait un tel objectif.

La nouvelle proposition est acceptée à l'unanimité sauf 1 voix.

8. Discussion et adoption du budget 2020

Les produits et les charges sont équilibrés, soit **CHF 166'000.-**. Avec la nouvelle cotisation adoptée nous pourrions compter sur plus de **CHF 2'000.-** de recettes à ce poste. Nous espérons aussi avoir à l'avenir plus de dons via les legs. Le comité a fait une demande de soutien accru à Amersfoort pour « compenser » le poste publicité/promotion et communication où les montants budgétés sont élevés car, à l'avenir, il aimerait engager une personne rémunérée afin de le décharger de tâches nécessitant un suivi *régulier* et un effort *temps* non négligeable, ainsi que des connaissances professionnelles spécifiques. Dans les charges, le poste pour les conseils juridiques est augmenté en conséquence d'une réglementation accrue des activités de l'association et l'introduction en janvier 2020 de nouvelles lois financières. Un groupe de travail incluant des personnes d'Oikocredit International, de l'AS suisse alémanique ainsi que de deux membres de notre comité étudie le cadre juridique dans son ensemble et a sollicité l'expertise d'un avocat conseil suisse spécialisé en la matière ; le coût de ses honoraires à la charge de notre association a dès lors été inscrit au budget 2020.

Le budget est adopté à l'unanimité. Trois personnes s'abstiennent, n'arrivant pas à voir les chiffres présentés sur l'écran. Demande est faite pour l'année prochaine d'avoir une proposition de budget sur papier.

9. Points forts de l'activité de l'Association pour 2019-2020 et pour nos 40 ans

Comme indiqué précédemment, deux membres du comité participent activement dans un groupe de travail qui étudie le contexte juridique suisse et l'impact éventuel de son évolution sur l'organisation des activités des deux AS suisses.

La Fedevaco va fêter ses 40 ans, c'est Claudia Gämperle qui nous y représentera.

Nous allons postuler pour participer au marché solidaire de Noël de la Fedevaco. Celui-ci a un tel succès qu'il n'y a plus assez de place pour tous !

Notre association fête ses 40 ans d'existence cet automne. Dans ce but une rencontre ouverte à tous est organisée le mardi 28 mai à l'Hôtel de Ville de Bussigny à 9h00 pour réfléchir ensemble sur que faire.

10. Divers

Un participant félicite le comité pour son souci de travailler en collaboration avec notre association sœur en Suisse allemande.

Eugène Roy prend la parole, avec beaucoup d'humour, comme à son habitude, pour adresser de vifs et chaleureux remerciements à Cheryl Jackson pour son indéfectible engagement envers notre association de soutien à Oikocredit durant ces 9 dernières années. Il est fait mention de son enthousiasme et de son acharnement. Elle sera présente à l'AG mondiale qui aura lieu cette année à Amersfoort où elle est candidate au Supervisory Board d'Oikocredit International. Nous sommes persuadés que ses compétences seront mises à profit par notre organisation mère ; résultat à suivre le 20 juin prochain. Guy Bezençon prend aussi la parole pour remercier Cheryl Jackson au nom du comité. Un bon « surprise » lui est remis en signe de remerciement.

Eugène Roy
Président

Pascale Sidler Rey
secrétaire (du jour)

Granges, le 16 mai 2019